



Des solutions et des actions pour contrer la violence conjugale au Québec

Dès le début des années 1970, une réflexion sur la violence conjugale a lieu au Québec, amenant les autorités gouvernementales à reconnaître non seulement l'importance et la gravité de cette forme de violence, mais aussi leur responsabilité par rapport à son élimination.

On constate que seule la mobilisation de toute la société québécoise peut permettre de contrer la violence conjugale.

En 1995, le Québec adopte une politique d'intervention et un plan d'action en matière de violence conjugale.

En 2004, le gouvernement québécois adopte le Plan d'action gouvernemental 2004-2009 en matière de violence conjugale, duquel découle la tenue d'une campagne de sensibilisation à la violence conjugale.

Parallèlement, plusieurs groupes, associations et organismes conjuguent leurs efforts pour contrer la violence conjugale et apporter de l'aide aux victimes comme aux agresseurs.



Que faire face à la violence conjugale?

Avec la victime

La croire, ne pas la blâmer, rompre son isolement, l'informer, maintenir des liens avec elle et l'aider à trouver des ressources.

Avec l'agresseur

Refuser ses justifications, lui faire prendre conscience de son comportement violent, lui offrir de l'aide, l'informer et le responsabiliser.

Des ressources

➤ Aide, information et référence

S.O.S. Violence conjugale
1 800 363-9010
www.sosviolenceconjugale.com

Centre de santé et de services sociaux (CSSS) de votre municipalité
www.msss.gouv.qc.ca/reseau/rls/

➤ Si la situation le requiert, faire appel à la police en composant le 9-1-1.

➤ Information sur le processus judiciaire criminel et accompagnement

Centres d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC)

1 866 LE CAVAC
1 866 532-2822

➤ Ministères responsables de la coordination gouvernementale en matière de violence conjugale

Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine
www.mfacf.gouv.qc.ca

Ministère de la Justice
www.justice.gouv.qc.ca

QUE FAIRE?



**Ne restons pas silencieux
devant un crime**
La violence conjugale est inacceptable

SOS VIOLENCE CONJUGALE
1 800 363-9010

NON VIOLENCE
CONJUGALE

Québec



Comment reconnaître la violence conjugale ?

Connaissez-vous une personne qui, dans sa relation de couple :

- doit « demander la permission » pour sortir avec ses proches?
- se fait souvent ridiculiser devant les autres?
- s'est déjà fait bousculer ou pousser?
- parle à peine lorsqu'elle est accompagnée de son partenaire?
- s'est peu à peu isolée de presque tous ses proches?
- a souvent des marques ou des ecchymoses qu'elle tente de cacher?

Si vous répondez « oui » à l'une ou à plusieurs de ces questions, vous trouverez dans ce dépliant de l'information précieuse.



La violence conjugale, c'est quoi au juste ?

La violence conjugale ne se résume pas à des gestes, gifles ou insultes. Elle s'exerce toujours dans le cadre d'une relation amoureuse, actuelle ou passée. Cette forme de violence, qui a pour effet de compromettre l'intégrité de la victime, renvoie à une foule de comportements quotidiens, depuis les coups superficiels jusqu'aux blessures graves, en passant par l'agression sexuelle, la violence psychologique et les menaces.

La violence conjugale est une façon de prendre le contrôle sur l'autre et non pas le résultat d'une perte de contrôle de soi. Dans les cas de violence conjugale, l'agresseur emploie un enchaînement de stratégies dans le but de dominer sa victime et de s'assurer qu'elle ne le quittera pas. Ce cycle de violence se présente en quatre phases.

1 Tension : L'agresseur a des accès de colère, menace l'autre personne du regard, fait peser de lourds silences.
La victime se sent inquiète, tente d'améliorer le climat, fait attention à ses propres gestes et paroles.

4 Réconciliation : L'agresseur demande pardon, parle de thérapie ou de suicide. La victime lui donne une chance, lui apporte son aide, constate ses efforts, change ses propres habitudes.

Source : brochure *La violence conjugale... c'est quoi au juste?*



Des statistiques qui font mal

DES STATISTIQUES

Environ 17 000 crimes contre la personne ont été commis dans un contexte conjugal en 2004 au Québec (crimes signalés à la police et jugés fondés après enquête policière).

- 84 % des victimes de crimes commis dans un contexte conjugal sont des femmes.
- Ces chiffres ne représentent toutefois qu'une image partielle de la réalité, puisque les crimes commis dans un contexte conjugal sont peu rapportés à la police.

Voici les principales formes de crimes commis dans un contexte conjugal au Québec :

- Voies de fait simples
- Menaces
- Harcèlement criminel
- Voies de fait armées causant des lésions corporelles
- Agressions sexuelles
- Homicides et tentatives de meurtre

En 2005, au Québec, 24 femmes sont mortes à la suite d'un acte de violence conjugale.

Source : www.inspq.qc.ca

2 Agression : L'agresseur commet des atteintes verbales, psychologiques, physiques, sexuelles ou économiques envers l'autre personne. La victime se sent humiliée, triste, a le sentiment que la situation est injuste.

3 Justification : L'agresseur trouve des excuses extérieures à son comportement. La victime tente de comprendre ses explications, l'aide à changer, doute de ses propres perceptions, se sent responsable de la situation.

